

Conseil municipal de Toulouse

01 avril 2022

Délibération 3.11 Quartier Roseraie - Cession d'un terrain situé 147-151 rue Louis Plana à la société Bouygues Immobilier (Immobilier et Bâtiments 22-0033)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Vous nous proposez dans cette délibération de céder un terrain à Bouygues au prix des domaines, sachant que les parcelles municipales vont représenter une quote-part de 62% du projet final du promoteur.

Vous nous indiquez que le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier mixte comprenant des logements libres, des logements à loyer modéré qui seront portés par Toulouse Métropole Habitat et des locaux d'activité, en rez-de-chaussée, pour une Superficie de Plancher de 3 464 m² environ. Nous serions curieux de savoir quelle est la part de logement social dans ce projet et aussi quelle est la part de logement très social.

En tout état de cause et quelle que soit votre réponse, on a du mal à comprendre pourquoi la ville n'a pas choisi de vendre au prix des domaines à un bailleur social pour une construction en régie ! Sans votre cession, ce promoteur n'aurait peut-être pas réalisé le projet, et surtout vous ne lui auriez pas permis de faire une plus-value sur une cession faite au prix des domaines, c'est-à-dire un prix défiant toute concurrence. C'est décidément la grande braderie à Toulouse en termes de foncier et c'est la fête des promoteurs !

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération et nous regrettons que vous vendiez les biens communs de la ville pour sauver les finances mises à mal par votre projet de 3e ligne de métro sans phasage.